



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 27 février 2017

Vigilance de niveau ORANGE pour le risque de vagues-submersion

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France, a déclenché l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour le risque de **VAGUES-SUBMERSION pour la période des grandes marées à compter du mardi 28 février 2017.**

Actuellement, le vent de Sud à Sud-Ouest atteint de 60 à 80 km/h sur la côte avec des vagues de 2 à 3 mètres. Une vigilance vague-submersion de niveau jaune est en cours pour la marée haute de ce soir, lundi 27 février (17h24).

Évolution prévue :

Vent fort :

Après une accalmie en début de nuit, le vent se renforcera à nouveau avec des rafales jusqu'à 100 km/h de secteur Ouest. Ce vent fort génère de fortes vagues et une surélévation importante du niveau de la mer (surcote).

Vagues-Submersion :

La surcote, de l'ordre de 70 cm, sera synchronisée avec la pleine mer de mardi matin (05h39 aux Sables d'Olonne avec un coefficient de marée de 102). La période à risque s'étend du mardi 28 février à 03h30 au mardi 28 février à 07h30.

Houle :

La houle de secteur Ouest atteindra 4 à 5 mètres en seconde partie de nuit.

Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.

../..





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conséquences possibles pour le risque de vagues-submersions

- les submersions marines peuvent provoquer des inondations sévères et rapides du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection. Ces deux phénomènes, lorsqu'ils sont simultanés, sont particulièrement destructeurs ;
- en cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, même à plusieurs kilomètres du littoral ;
- les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens ;
- les objets non correctement arrimés peuvent être emportés ;
- les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme ;
- à proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements ;
- les dégâts peuvent être aggravés suite au vent.

Conseils de comportement

Consignes générales :

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias et/ou par votre commune ;
- évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

Habitants du bord de mer :

- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues ;
- surveillez la montée des eaux.

Plaisanciers :

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

../..





COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Professionnels de la mer :

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...) ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

Pour toutes informations : www.meteofrance.com - www.vendee.gouv.fr

